

Payer une facture au Conseil départemental du Gard

Vous avez une facture à nous régler et vous ne savez comment facilement procéder ? Nous vous accompagnons dans la marche à suivre étape par étape.

Publié le 16/09/2024 - Mise à jour le 05/11/2024

Pour qui?

Vous devez vous acquitter d'une facture émise par le Conseil départemental du Gard.

Comment pouvons-nous vous aider?

- Munissez-vous de votre avis des sommes à payer,
- Vérifiez la présence du cadre « Paiement par internet » comportant l'adresse Internet et les coordonnées à saisir en ligne,
- Munissez-vous de votre carte bancaire ou si vous souhaitez payer par prélèvement unique, de vos identifiants d'accès au site <u>impots.gouv.fr</u>,
- Rendez-vous sur le site indiqué sur l'avis des sommes à payer : www.payfip.gouv.fr
- Cliquer sur « Payer vos factures publiques » puis laissez-vous guider

Votre versement est transféré depuis votre compte vers celui du Trésor public.

Un courriel de confirmation vous sera envoyé à l'adresse mail que vous aurez saisie. Vous pouvez également enregistrer ou imprimer votre ticket de paiement directement depuis l'écran de confirmation du paiement.



2 rue Guillemette - 30044 Nîmes Cedex 9

04 66 76 76 76